

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Office fédéral de l'environnement, des forêts
et du paysage (OFEFP)
Carole Gonet
Collaboratrice scientifique
CH-3003 Berne
Tél: +41 (0)31 322 93 65
Fax: + 41(0)31 323 98 74
E-mail: carole.gonet@buwal.admin.ch

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

22.11.2004

3. Pays:

Suisse

4. Nom du site Ramsar:

Kaltbrunner Riet

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): oui -ou- non

b) format numérique (électronique) (optionnel): oui -ou- non

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

47° 12' N, 08° 59' E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Canton: Saint-Gall

Communes: Uznach, Kaltbrunn, Benken

Le site est délimité à l'ouest par le canal de la Linth et à l'est par la route reliant les localités d'Uznach à Benken. Il est situé à proximité immédiate de la petite ville d'Uznach (5'300 habitants) et à environ 40 km au nord-est à vol d'oiseau de la ville de Saint-Gall, chef-lieu du canton du même nom (70'000 habitants).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)

408 m (moyenne)

407 m – 409 m

9. Superficie: (en hectares)

156,5 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Situé dans la plaine alluvionnaire de la Linth, le site constitue un des derniers restes de vastes marais qui s'étendaient autrefois entre le Walensee et le lac de Zürich. Il forme aujourd'hui une île dans le paysage agricole. Il s'agit d'un type de paysage marécageux fortement influencé par l'homme, notamment par l'exploitation des prairies à litière. Il a de ce fait une grande valeur en conservant cette forme d'exploitation autrefois typique du Plateau suisse. Le Kaltbrunner Riet est un refuge pour la protection des espèces végétales et animales, dont un grand nombre d'espèces rares et menacées. Il constitue en outre un site important pour les migrateurs (en particulier les limicoles) et pour plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs rares et menacées. Le Kaltbrunner Riet est un site important de nidification en Europe centrale de la mouette rieuse (*Larus ridibundus*), mais a perdu de cette importance au cours des dernières années.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 3: Le site abrite environ une soixantaine d'espèces d'oiseaux nicheurs (relevés jusqu'en 2003) parmi lesquelles on relève la présence des espèces de la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse suivantes (OFEFP 2001): dans la catégorie au bord de l'extinction CR, le râle des genêts (*Crex crex*), observé en 2002/2003/2004, espèce menacée au niveau mondial, dans la catégorie en danger EN, la nette rousse (*Netta rufina*), le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), observé en 2003 et la mouette rieuse (*Larus ridibundus*). Dans la catégorie vulnérable VU, le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), le fuligule milouin (*Aythya ferina*), la mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), la locustelle tâchetée (*Locustella naevia*), la rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), l'hyppolaïs ictérine (*Hippolais icterina*) et la marouette ponctuée (*Porzana porzana*).

Le site abrite 7 espèces de batraciens menacées ou très menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994). Dans la catégorie très menacée, on trouve la rainette verte (*Hyla arborea*), le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le triton ponctué (*Triturus vulgaris*), dans la catégorie menacée, le crapaud commun (*Bufo bufo*), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la grenouille verte (*Rana esculenta*) et le triton alpestre (*Triturus alpestris*).

Le site abrite plusieurs espèces d'odonates parmi lesquelles on relève la présence des espèces de la liste rouge suivantes (Liste rouge des libellules menacées en Suisse, OFEFP 2002). Dans la catégorie au bord de l'extinction CR, le leste verdoyant (*Lestes virens*) et dans la catégorie en danger EN, le sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*).

Le site abrite 4 espèces de papillons figurant sur la liste rouge des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994. Dans la catégorie au bord de l'extinction, l'azuré des paluds (*Maculinea alcon*), dans la catégorie très menacé, l'azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), le damier de la succise (*Eurodryas aurinia*) et le grand nègre des bois (*Minois dryas*). Dans la catégorie menacé, on recense le nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*).

En ce qui concerne les orthoptères, on recense les espèces très menacées au niveau suisse suivantes (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), spécialiste des habitats périodiquement inondés et le criquet ensablanté (*Stethophyma grossum*).

Le site constitue un refuge important pour de nombreuses plantes menacées des marais et des prairies à litière, parmi lesquelles on relève les espèces suivantes (Liste rouge des fougères et plantes à fleurs menacées de Suisse, OFEFP 2002). Dans la catégorie au bord de l'extinction CR, on note l'orchis à feuilles larges (*Dactylorhiza maculata*) et dans la catégorie en danger EN, la laiche de Buxbaum (*Carex buxbaumi*), la ciguë aquatique (*Cicuta virosa*), la linaigrette grêle (*Eriophorum gracile*), le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*),

le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), la léersie faux riz (*Leersia oryzoides*) et le schoenoplectus mucroné (*Schoenoplectus mucronatus*). Dans la catégorie vulnérable VU, on relève les espèces suivantes: la laiche à tige arrondie (*Carex diandra*), la petite centauree élégante (*Centaureum pulchellum*), le souchet jaunâtre (*Cyperus flavescens*), le souchet brun-noirâtre (*Cyperus fuscus*), le rossolis à longues feuilles (*Drosera anglica*), la dryopteris à crêtes (*Dryopteris cristata*), la gratiote officinale (*Gratiola officinalis*), l'iris de Sibérie (*Iris sibirica*), le gesse des marais (*Lathyrus palustris*), la spiranthe estivale (*Spiranthes aestivalis*), le liparis de Loesel (*Liparis Loeselii*), la lysimaque à fleurs en thyrses (*Lysimachia thyrsoflora*), la langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) et la gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*).

Critère 4: Par sa situation entre 2 chaînes de montagne, le site a une fonction importante comme lieu d'escale pour les oiseaux migrateurs au printemps comme en automne. Ainsi, il constitue, avec les environs immédiats du site Ramsar, un des principaux sites de stationnement des limicoles en Suisse.

On relève notamment la présence des limicoles suivants: la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), le chevalier sylvain (*Tringa glareola*), le chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*), le chevalier gambette (*Tringa totanus*), le chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), le bécasseau minute (*Calidris minuta*), le bécasseau de Temminck (*Calidris temminckii*), le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), ainsi que le courlis corlieu (*Numenius phaeopus*) et le courlis cendré (*Numenius arquata*), dont jusqu'à 200 individus ont été observés.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

La région biogéographique est celle du Plateau suisse (sous-division: plateau oriental).

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Documents environnement N° 137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne. 48 p.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Géologie et géomorphologie

Alluvions (quaternaire). Zone de molasse d'eau douce inférieure. Transition molasse subalpine-molasse du Plateau suisse.

Origine

Au début du 19^e siècle, afin de lutter contre les inondations, le canal de la Linth a été créé entre le Walensee et le lac de Zürich selon les plans de M. Escher et des terres pour l'agriculture, essentiellement sous forme de prairies à litière, ont ainsi été gagnées. Le site de Kaltbrunner Riet constitue un des derniers vestiges de larges zones humides présentes dans la plaine de la Linth, avant le creusement du canal du même nom. Au milieu du 20^e siècle, un grand projet d'amélioration foncière (1941-1964) a été réalisé à des fins agricoles.

Hydrologie

Le site est alimenté par les eaux du ruisseau «Steinenbach». La qualité des eaux est considérée comme bonne, mais des tests détaillés seront réalisés en 2004 pour connaître les valeurs précises. Etant situé plus bas que le niveau du cours d'eau, le site bénéficie d'un système d'irrigation par gravité (vannes réglables), depuis le ruisseau Steinenbach.

Au cours des travaux d'améliorations foncières, des canaux et des systèmes de drainage ont été créés pour faciliter l'exploitation agricole.

Climat

Le climat est tempéré de type océanique avec des saisons bien marquées. La moyenne annuelle des précipitations est d'environ 1 m/an et celle de la température de 8,5°C.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Le site est situé dans le bassin versant du Rhin. Ce dernier est principalement composé de montagnes à roches sédimentaires (conglomérats, Nagelfluh), sur le versant nord des Préalpes et des Alpes avec un climat froid et des précipitations abondantes, et d'une partie du Plateau suisse (climat semblable à celui du site), occupé essentiellement par des surfaces agricoles, forestières et urbanisées.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le site joue un rôle important dans la régulation des eaux, en particulier lors de hautes eaux, en remplissant la fonction de réservoir.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts U
•Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Tp; Ts; U; 9

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les principaux types d'habitats présents sont: plans d'eau libres, bas-marais, prairies à litières, prairies humides eutrophes, étangs, canaux, haies, buissons, rangées d'arbres, prairies artificielles mi-intensives.

Les principaux groupements végétaux présents sont: marais à grandes laïches, roselières, marais de transition avec et sans sphaignes, prairies humides à molinie et prairies humides eutrophes à reine des prés.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La liste des néophytes présentes sur le site n'a pas été établie. Toutefois, on relève la présence de la solidage géante (*Solidago gigantea*), qui est problématique sur le site, de même qu'une espèce de scirpe originaire d'Amérique (*Scirpus lineatus*).

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Avifaune

On note en outre, comme oiseau nicheur, la présence du traquet des prés (*Saxicola rupetra*), dont le site constitue un des derniers sites de nidification du Plateau suisse (suivi de la Station ornithologique suisse débuté en 2004). Le traquet pâtre (*Saxicola torquata*) est un oiseau nicheur récent sur le site.

Batraciens

La taille de la population de la rainette verte (une centaine de chanteurs, population en augmentation) et de la grenouille verte est grande, celle des populations de triton crêté, de crapaud commun et de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) est de taille moyenne et les populations de triton alpestre, de triton ponctué et de sonneur à ventre jaune sont de petite taille (Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, OFEFP 2001, communication orale de Dr. K. Robin).

Reptiles

Le site abrite 3 espèces menacées au niveau suisse (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le lézard des souches (*Lacerta agilis*), la couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et la coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Mammifères

On note la présence de 3 espèces menacées (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): la belette (*Mustela nivalis*), la musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la musaraigne de Miller (*Neomys anomalus*), présence en cours de confirmation et le lièvre commun (*Lepus europaeus*).

Invertébrés

On relève également la présence d'une espèce classée comme vulnérable VU dans la liste rouge (Liste rouge des libellules menacées en Suisse, OFEFP 2002): le sympétrum à abdomen déprimé (*Sympetrum depressiusculum*).

On relève également les espèces d'orthoptères menacées suivantes (Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse, OFEFP 1994): le criquet palustre (*Chorthippus montanus*), le criquet des clairières (*Chrysobraon dispar*), le conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*), le conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), le dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), le grillon champêtre (*Gryllus campestris*), le grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*) et le criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*).

La liste d'éventuelles espèces introduites présentes sur le site n'a pas été établie.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Valeurs sociales

Agriculture: importante, env. 50% de la surface du site est exploitée de manière mi-intensive.

Activités de loisirs: promenade, observation des oiseaux, cyclisme.

Education: 2 tours d'observation, 1 plateforme d'observation et un pavillon d'information.

Infrastructure: route goudronnée traversant le site, bâtiments isolés, 3 lignes à haute tension parallèles, station de pompage

Valeurs culturelles

Archéologie: on suppose que le paysage marécageux actuel abrite des sites archéologiques allant du néolithique jusqu'au Moyen Âge.

Ethnologie: jusqu'en 1950, de la glace était prélevée dans le Entensee pour l'usage des habitants de la petite ville d'Uznach.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

L'association de protection de la nature Pro Natura est propriétaire de 25 ha de prairies humides dans la partie centrale du site. Les Bourgeoisies des communes (Orstsgemeinden Benken et Kaltbrunn, Burgerkorporation Uznach) sont propriétaires de la plus grande partie du reste des terrains situés dans le site. Le syndicat d'améliorations foncières de la Plaine de la Linth (Linthebene-Melioration) est propriétaire des terrains situés le long des canaux.

b) dans la région voisine:

Les terrains situés dans la région voisine sont en main de la Bourgeoisie des communes (Korporationen) et du syndicat d'améliorations foncières de la plaine de la Linth (Linthebene-Melioration).

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Agriculture: importante, env. 50% de la surface est exploitée de manière mi-intensive.

Activités de loisirs: promenade, observation des oiseaux, cyclisme.

Education: 2 tours d'observation, 1 plateforme d'observation et un pavillon d'information. Panneaux indiquant la réserve et les dispositions de protection.

Infrastructures: bâtiments isolés, 3 lignes à haute tension parallèles, station de pompage.

Voies de communication: route goudronnée traversant le site.

b) dans la région voisine/le bassin versant:

Elle est principalement occupée par de l'agriculture intensive et par de l'urbanisation (zone à bâtir, centrale électrique, industries, installation de lavage des graviers). La zone à bâtir de la petite ville d'Uznach touche la limite du site protégé.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Facteurs passés

- Intensification de l'exploitation agricole aux environs immédiats du site, avant l'inscription du site sur la liste Ramsar, ayant causé entre autres un morcellement accru des marais.
- Morcellement du site par des rangées d'arbres.
- Améliorations foncières.

Facteurs présents

- Exploitation agricole encore trop intensive dans env. 40% de la surface du site.
- Morcellement du site par des rangées d'arbres et des voies d'accès (des mesures ont été prises dans ce sens, mais pas sur l'ensemble).
- Absence de surfaces marécageuses étendues.
- Taille trop petite du site Ramsar (en particulierité pour les oiseaux).
- Pression des promeneurs, cyclistes et observateurs de la nature.
- Chiens non tenus en laisse.
- Survol par des ballons à air chaud à trop basse altitude.
- Survol par des hélicoptères à trop basse altitude (important).

b) dans la région voisine:

Facteurs présents

- Drainage, canalisation de la Linth.
- Exploitation agricole trop intensive.
- Taille trop petite du site Ramsar (en particulier pour les oiseaux).

- Effets négatifs sur le site de l'agriculture intensive à proximité du site.
- Zones à bâtir (industrie et artisanat) de la commune d'Uznach s'étendant jusqu'à la limite du site occasionnant des dérangements (bruit) et une atteinte au paysage.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Au niveau national

- Site protégé dans son ensemble par l'ordonnance fédérale concernant l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale du 10 août 1977. La protection comprend principalement l'interdiction de nouvelles constructions et installations.
- Un bas-marais (52 ha) est protégé par l'ordonnance fédérale sur les bas-marais d'importance nationale du 7 septembre 1994. Le but de protection est leur conservation intacte sur le plan qualitatif et quantitatif et sa régénération s'il y a lieu.
- Site protégé par l'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du 15 juin 2001. Le but de protection est la conservation des sites de reproduction et de migration des populations de batraciens recensées.

Au niveau cantonal

- Site (Benkner Riet, Burger Riet et Kaltbrunner Riet) désigné comme prioritaire sur le plan nature et paysage dans le plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral suisse, le 15 janvier 2003.

Au niveau intercommunal

- Ordonnance intercommunale de protection de la nature et du paysage des zones marécageuses aux lieux-dits «Benkner Burger» et «Kaltbrunner Riet» du 3 décembre 1998 (1^{ère} ordonnance de protection datant du 30 avril 1987). Elle définit 3 zones de protection : la zone centrale, comprenant les marais et les étangs, bénéficie d'une protection stricte (accès interdit, exploitation extensive), avec comme objectifs de protection, ceux de la flore et de la faune et deux zones périphériques, avec une réglementation plus ou moins stricte de l'exploitation agricole selon les buts de protection. Les constructions et aménagements autres que servant les objectifs de protection sont interdits dans tout le site protégé.

Au niveau privé

- Les 25 ha centraux (marais) sont propriété de l'association de protection de la nature Pro Natura depuis 1939 et sont strictement protégés (cf. zone centrale de l'ordonnance de protection intercommunale). L'exploitation agricole est réglée dans le respect des dispositions de protection par des contrats avec les exploitants.

Gestion et revitalisation du site

Deux commissions sont responsables de la protection et de la gestion du site: une commission de protection comprenant les 3 communes d'Uznach, Benken et Kaltbrunn, ainsi que le canton de St-Gall et une commission technique qui comprend le gestionnaire du site, des spécialistes scientifiques et des naturalistes amateurs de la région.

La gestion du site sur le terrain est assurée par l'association de protection de la nature Pro Natura, section St-Gall et Appenzell, qui est mandatée par les 3 communes sur lesquelles se situe le site. Un responsable sur place coordonne les travaux d'entretien et de gestion du site et assure l'entretien des tours et de la plateforme d'observation.

Les marais sont fauchés annuellement en septembre-octobre et des actions de débroussaillage sont effectuées ponctuellement. La gestion hydrique du site est assurée par un système d'irrigation artificielle qui permet de maintenir un niveau d'eau favorable au maintien des communautés végétales et animales. L'eau du ruisseau Steinenbach est déviée, sans pompage, sur le site, à l'aide d'un simple système de régulation par vanne. Un nouveau plan d'eau a été créé au Zweiersee en 1990.

Un concept de protection a été établi en 1988 sous mandat de Pro Natura. Il définit les priorités, basées sur des données scientifiques mettant en évidence les exigences des différentes espèces, considère l'ensemble du site comme une entité et définit les mesures nécessaires. Une partie importante de ces dernières a déjà été réalisée. Le concept fait l'objet d'une réactualisation en 2004.

Un concept de revitalisation du canal de la Linth a été établi en 2000. Sa mise en œuvre, qui pourrait impliquer des mesures de revitalisation sur le site Ramsar, durera jusqu'en 2015.

Suivi des mesures de protection

Au niveau national

-

Au niveau régional

- Le responsable de la réserve coordonne les différents suivis effectués sur le site: flore, batraciens et odonates. Les suivis et relevés de l'avifaune sont depuis peu organisés et coordonnés par le responsable de la réserve sous mandat de la Station ornithologique suisse de Sempach.

Surveillance des mesures de protection et de gestion

La surveillance du site est assurée par le responsable de la réserve, en collaboration avec un groupe régional de naturalistes qui s'occupe également du pavillon d'information, et par le surveillant de la chasse.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Protection

- Conférer au site une fonction de zone centrale étroitement liée aux surfaces proches de l'état naturel par la mise en réseau des milieux.
- Agrandissement du site Ramsar dans le but de former une entité écologique et permettre ainsi la nidification d'espèces d'oiseaux nécessitant des territoires plus étendus (aujourd'hui le site est dans une large mesure sujet aux influences extérieures).

Gestion

- Extensification de l'exploitation agricole dans l'ensemble du périmètre Ramsar.
- Restauration des surfaces humides.
- Délimitation de zones-tampon plus larges autour des marais.
- Interconnexion accrue entre la zone centrale du Kaltbrunner Riet et d'autres zones humides existantes de la plaine (Riet de Benken, Teich im Abschnitt, extensification de l'exploitation des surfaces de bras morts de la Linth, Schmeriker Allmeind).
- Diminution du morcellement par la création de haies arborescentes.
- Extensification des surfaces non prioritaires pour l'agriculture (par ex. talus des canaux).
- Exécution du concept de développement paysager de la plaine de la Linth en cours d'élaboration (2004-2005).
- Revitalisation du canal «Neuer Gastergraben» par l'élimination des plaques de béton situées sur les berges et le lit.
- Achèvement de la plantation d'une ceinture arborée et arborescente à la limite du site le long de la zone à bâtir de la commune d'Uznach.

Information

- Amélioration de l'accueil des visiteurs dans le cadre d'un concept général.
 - Actualisation des documents d'information sur le site.
 - Création d'un sentier-nature.
-

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les études suivantes sont en cours:

- Etude sur les causes de la diminution des effectifs de la mouette rieuse (*Larus ridibundus*) dans le cadre du programme suisse de suivi des oiseaux prioritaires. Station ornithologique suisse, début de l'étude: 2003.
- Etude sur le traquet tarier (*Saxicola rubetra*) comme espèce nicheuse dans le cadre du programme suisse de suivi des oiseaux prioritaires. Station ornithologique suisse, début de l'étude: 2004.
- Monitoring du râle des genêts (*Crex crex*) dans le cadre du programme suisse de suivi des oiseaux prioritaires. Station ornithologique suisse et Birdlife Switzerland, début de l'étude: 2002.
- Monitoring des milieux humides, oiseaux nicheurs des milieux humides. Station ornithologique suisse, début de l'étude: 2004.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Le site protégé est signalisé sur le terrain par des panneaux indiquant les dispositions de protection avec une carte et quelques explications sur la faune et la flore. Des visites guidées sont régulièrement organisées par les sociétés locales de protection de la nature et des oiseaux.
- Un pavillon d'information a été construit en 1997 à l'entrée principale de la réserve. Il remplace celui plus ancien qui était au centre de la réserve et occasionnait des dérangements à la faune. Il abrite une petite exposition.
- Deux tours et une plateforme d'observation sont présentes sur le site.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est passablement utilisé pour les activités de loisirs: promenades, cyclotourisme, observations ornithologiques. Ces activités sont réglementées par l'ordonnance intercommunale de protection, mais des conflits avec les buts de protection du site sont présents.

Les promeneurs avec des chiens laissés en liberté causent des dérangements à la faune. Certains chemins sont fermés de mars à septembre pendant la nidification et la migration des oiseaux. Lors de la mise en vigueur de cette réglementation, elle a été mal comprise et a posé des problèmes, mais aujourd'hui elle est très bien acceptée.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- a) La juridiction territoriale est exercée par le canton de St-Gall et les communes sur lesquelles s'étend le site, soit: Uznach, Benken, Kaltbrunn.
- b) La juridiction fonctionnelle est exercée par l'Amt für Raumentwicklung (aménagement du territoire) du canton de St-Gall, Abteilung Natur- und Landschaftsschutz (division protection de la nature et du paysage).

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Amt für Raumentwicklung des Kantons St. Gallen

Abteilung Natur- und Landschaftsschutz

Lämmli brunnenstr. 54

CH-9001 St. Gallen

Tél.: +41 (0)71 229 31 47

Fax: +41(0)71 229 45 99

E-mail: alfred.brueolisauer@sg.ch

Pro Natura St. Gallen-Appenzell
Geschäftsstelle Kaltbrunner Riet
c/o Robin Habitat AG

Dr. Klaus Robin

Rickenstrasse 2

CH-8370 Uznach

Tél.: +41 (0)55 285 30 50 Fax +41 (0)55 285 30 51

E-mail: klaus.robin@robin-habitat.ch

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- BERCHTOLD, U., BOLLIGER, P. & BRUNNER, S. (eds), (1988): Naturschutzkonzept Kaltbrunner Riet, Anthos spezial. Bund Schweizerischer Landschaftarchitekten, Schweiz. Bund für Naturschutz, Interkantonales Technikum Rapperswil, Zürich, 104 p.
- BOLLIGER, P., LIECHTI, S., (1995): Exemple d'un concept de protection de la nature – le marais du Kaltbrunner Riet. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Manuel Conservation des marais en Suisse, tome 2, article 2.2.2. Berne. 16 p.
- EIDG. LINTHVERWALTUNG (2003): Das Linthwerk – Technisches Werk und Gewässerlebensraum. Hochwasserschutz Linth 2000, Konzept, Lachen. 50 p.
- GONSETH, Y.; WOHLGEMUTH, T.; SANSONNENS, B.; BUTTLER, A. (2001): Les régions biogéographiques de la Suisse – Explications et divisions standard. Documents environnement N° 137. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne. 48 p.
- KELLER, V., (1996): Rapport Ramsar Suisse 1971-1996. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Cahier de l'environnement N° 268, Berne. 100 p.
- OESCH, T. & STIEGER, R., (1994): Kaltbrunner Riet. Ornis 5/94, 33-35.
- ST. GALLISCHE NATURWISSENSCHAFTLICHE GESELLSCHAFT (1997): Moore, Kantone St. Gallen und beide Appenzell. Berichte der St. Gallischen naturwissenschaftlichen Gesellschaft, 88. Band, St. Gallen, 239 p.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland,
Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org